

VEOLIA RECHERCHE ET INNOVATION
Monsieur Karim HELMI
1 Place de Turenne
94410 SAINT MAURICE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-19-IG-016554-01

Version du : 09/07/2019

Page 1/2

Dossier N° : 19T005324

Date de réception : 21/05/2019

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
019	Eau souterraine, de nappe phréatique	piezometre DUZ 2 - légio culture	

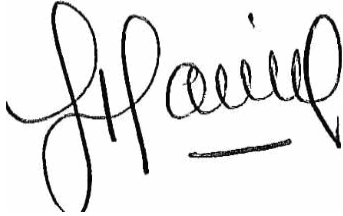
Préleveur	Gély Christian	Début d'analyse legionella	22/05/2019 15:20
Date de prélèvement	20/05/2019 17:34	Matrice	ESO : Eau souterraine, de nappe phréatique
Date de réception	21/05/2019 08:22	Localisation du prélèvement	piezometre DUZ 2 - légio culture
Début d'analyse	22/05/2019		

MICROBIOLOGIE

	Résultat	Unité
UMSZ8 : Legionella pneumophila,spp-Num<10 >750000/L Analyse soustraitee à Eurofins		
Laboratoires de Microbiologie Ouest <i>Numération - Filtration sur membrane - NF T90-431</i>		
Legionella spp.	<10	ufc/l
Legionella pneumophila	<10	ufc/l

Conclusion / Déclaration de conformité

Legionella non détectées



 Najatte HAROUYIA
 Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2.00 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011.